## **CIMR PATRIMOINE**

## FONDS COMMUN DE PLACEMENT

# NOTE D'INFORMATION

Préparée par la société de gestion

# UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence VI/OP/AOG/2012... en date du 29/M.12012

Hicham ELALAMY

Directeur Général Adjoint





### ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion UPLINE CAPITAL MANAGEMENT, sis à 37 Bd Abdellatif Ben Kaddour Casablanca, représentée par Madame Mounya DINAR en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Mounya DINAR **Directeur Général** 

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT 37, Bd. Abdellatif Benkaddour CASABLANCA Tél: 022 95.49 60 / 022 95.49.61 Fax: 022 95.49.64

#### **AVERTISSEMENT**

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



#### I CARACTERISTIQUES GENERALES

**Dénomination sociale** : FCP CIMR PATRIMOINE **Nature juridique** : Fonds Commun de Placement

Code Maroclear: MA 000003742 6

Date et référence de l'agrément : le 30/08/2012 sous la référence AG/OP/075/2012

Date de création: 08/10/2012

Siège social: 37, Bd Abdellatif Ben Kaddour, Casablanca

Durée de vie: 99 ans

Exercice social: Du 1er janvier au 31 décembre

Apport initial: 1.000.000,00 DHS

Valeur liquidative d'origine : 1.000,00 DHS

Etablissement de gestion : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Etablissement dépositaire : Banque Centrale Populaire

Commercialisateur : Upline Capital Management représentée par Madame Mounya DINAR en sa

qualité de Directeur Général

Commissaire aux comptes: La société d'experts comptables dénommée A. SAAIDI ET ASSOCIES,

sise au 4, Place Maréchal et représentée par Monsieur Mohamed HDID en sa qualité d'Associé.

## II - CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification: le fonds est un OPCVM "Actions".

Indice de référence : MASI RB.

Objectif de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir, à moyen terme, aux porteurs de parts, un rendement équivalent ou supérieur à son indice de référence.

Stratégie d'investissement : Le fonds est un OPCVM "Actions".

Dans cette optique, le FCP investira, en permanence, à hauteur de 60% au mois de ses actifs, hors titres d'OPCVM ''Actions'' et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droit d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 5 ans

Souscripteurs concernés : Caisse Interprofessionnelle marocaine de Retraites.

## III - MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de commercialisation de l'OPCVM: dès publication de la note d'information.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.

Modalités de diffusion de la valeur liquidative : La valeur liquidative est affichée dans les locaux d'Upline Capital Management.

Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les principes d'évaluation du FCP sont identiques à ceux prévus dans la circulaire du CDVM.

Modalités de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues, auprès d'Upline Capital Management, du lundi au vendredi à 10 heures et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative obtenue en divisant l'actif net du FCP par le nombre de parts, respectivement majoré ou diminué d'une commission de souscription ou de rachat.

Affectation des résultats : Capitalisation.

Comptabilisation des coupons : les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.

**Régime fiscal :** le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n° 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

#### VI - COMMISSIONS ET FRAIS:

Commissions de souscription et de rachat :

Commission de souscription maximale: Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible acquis au fonds;

Commission de rachat maximale: Les commissions de rachats s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0% incompressible acquis au fonds.

Les cas d'exonération : souscriptions et rachats réalisés lors d'opérations de rachat /souscription devant être effectuées simultanément sur la base d'une même valeur liquidative et pour un volume de transaction de solde nul.

En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts du FCP, doit s'informer auprès de son teneur de comptes, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte.

#### Frais de gestion:

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM gérés par Upline Capital Management et détenus en portefeuille. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

- (1) Commissaire aux comptes: 20.000 Dhs HT;
- (2) Frais de publication : 20.000 Dhs;
- (3) Commission CDVM: 0,025% HT;
- (4) Commission dépositaire: 0,015% HT;
- (5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) : 4.000 Dhs ;
- (6) Maroclear (droit d'admission):
- 0,0075% si actif inférieur à 100 millions de Dhs;
- 0,0025% si actif compris entre 100 et 500 millions de Dhs;



0,0006% si actif compris entre 500 millions et 1 milliard;
0,0001% si actif supérieur à 1 milliard.
Prestation de la société de gestion : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

